

**PLAN DE PREVENTION
DES RISQUES NATURELS**

INONDATIONS et MOUVEMENTS de TERRAINS

PRESCRIPTION A.P. du 04 juillet 1985
 ENQUETE PUBLIQUE du 10 janvier au 10 février 1989
 APPROBATION A.P. du 21 décembre 1989

MODIFICATION

PRESCRIPTION A.P. du 23 décembre 2003
 ENQUETE PUBLIQUE du 21 mars au 21 avril 2005
 APPROBATION A.P. du 20 juillet 2005

ECHELLE 1/5000

LEGENDE	
MOUVEMENTS DE TERRAIN	
Rmt	ZONE ROUGE - RISQUE FORT → INCONSTRUCTIBLE
Omt1	ZONE ORANGE N°1 - RISQUE ELEVE → CONSTRUCTIBILITE SOUMISE A CONDITIONS ETUDES DES SOLS + ETUDE GEOTECHNIQUE
Omt2	ZONE ORANGE N°2 - RISQUE MOINDRE → CONSTRUCTIBILITE SOUMISE A CONDITIONS ETUDE DES SOLS + ETUDE GEOTECHNIQUE ou REGLE D'IMPLANTATION (2h+4)
Omt3	ZONE ORANGE N°3 - RISQUE FAIBLE → CONSTRUCTIBILITE SOUMISE A CONDITIONS ETUDE DES SOLS PREALABLE
Ri	INONDATIONS ZONE ROUGE A RISQUE ELEVE ZONE NATURELLE D'EXPANSION ET DE STOCKAGE DES CRUES → INCONSTRUCTIBLE
Oi1	ZONE ORANGE BATIE TOUCHEE PAR LES CRUES Hauteurs d'eau supérieure à 1 mètre → CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS RESERVE DE PRESCRIPTION
Oi	ZONE ORANGE BATIE TOUCHEE PAR LES CRUES → CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS RESERVE DE PRESCRIPTIONS
 Limite de secteur de hauteur d'eau  Cote de crue centennale, crue de référence  Limite de zone	

